

**COMPTE RENDU DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE
ET EXTRAORDINAIRE
DU 4 JUIN 2020**

Le jeudi 4 juin 2020, à 15 heures,

l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire de la Société s'est tenue exceptionnellement à huis clos, compte tenu de la crise sanitaire du Covid, 19 à 51100 REIMS – 5, Place Général Gouraud, sur la convocation du Conseil d'Administration, seuls les membres du Bureau étaient présents.

Les Actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, au titre de ces Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Assemblée Générale Extraordinaire, représentaient :

- 6.713.455 actions ayant droit de vote, sur les 8.877.246 actions ayant droit de vote, pour 8.937.085 actions composant le capital social
- et 13.195.023 voix , en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle comme en Assemblée Générale Extraordinaire.

Les quorums à atteindre étaient respectivement de 1.775.450 actions pour l'Assemblée Générale Ordinaire et de 2.219.312 actions pour l'Assemblée Générale Extraordinaire.

○ **Présentation des Résultats 2019**

Paul-François VRANKEN – Franck DELVAL

○ **Lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et de ses annexes**

Maître Francesco BETTI

○ **Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise**

Maître Francesco BETTI

○ **Lecture du Rapport spécial concernant le programme de rachat d'actions de la Société**

Maître Francesco BETTI

○ **Lecture des Rapports des Commissaires aux Comptes**

- Rapport sur les comptes consolidés
- Rapport sur les comptes annuels
- Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales
- Rapports spéciaux

Maître Francesco BETTI

○ **Lecture et vote des résolutions**

Maître Francesco BETTI

**RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

PREMIERE RESOLUTION :

- *Approbation du bilan et des comptes sociaux de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE pour l'exercice social clos le 31 décembre 2019,*
⇒ Bénéfice net de 1.672.730,56 €.
- *Quitus de son mandat au Conseil d'Administration*

| | Nombre de voix | % de voix |
|-------------------|----------------|-----------|
| Pour | 13.194.423 | 99,9955 |
| Contre | 600 | 0,0045 |
| Abstention | 0 | 0 |

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION :

- *Approbation du bilan et des comptes consolidés du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE pour l'exercice social clos le 31 décembre 2019*
⇒ Résultat net de l'ensemble consolidé de 148 K€.
⇒ Résultat net de l'ensemble consolidé (part du Groupe) de 76 K€.

| | Nombre de voix | % de voix |
|-------------------|----------------|-----------|
| Pour | 13.194.423 | 99,9955 |
| Contre | 600 | 0,0045 |
| Abstention | 0 | |

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION :

- *Affectation du bénéfice de l'exercice social clos le 31 décembre 2019*
- | | |
|-------------------------------|-------------------|
| Bénéfice social | 1.672.730,56 € |
| Report à nouveau antérieur de | + 77.256.099,95 € |
| Soit ensemble | = 78.928.830,51 € |
- de la manière suivante :
- à la réserve spéciale œuvres d'art 52.019,68 €
 - au compte de report à nouveau 78.876.810,83 €

| EXERCICE | DIVIDENDE GLOBAL | DIVIDENDE PAR ACTION | MONTANT ELIGIBLE A L'ABATTEMENT (art. 158-3 du CGI) |
|----------|------------------|----------------------|---|
| 2016 | 7.149.668 € | 0,80 € | 0,80 € |
| 2017 | 7.149.668 € | 0,80 € | 0,80 € |
| 2018 | 7.149.668 € | 0,80 € | 0,80 € |

(*) Abattement de 40% ouvert aux seuls dividendes distribués à des personnes physiques résidentes fiscales en France.

| | Nombre de voix | % de voix |
|-------------------|----------------|-----------|
| Pour | 13.194.220 | 99,9999 |
| Contre | 8 | 0,0001 |
| Abstention | 795 | |

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION :

- *Approbation des conventions réglementées visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce*

| | Nombre de voix | % de voix |
|-------------------|-----------------------|------------------|
| Pour | 499.220 | 99,3924 |
| Contre | 3.052 | 0,6076 |
| Abstention | 0 | |

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée, les personnes concernées n'ayant pas pris part au vote et leurs voix ayant été décomptées pour le calcul de la majorité.

CINQUIEME RESOLUTION :

- *Approbation du montant des amortissements excédentaires et autres amortissements et des charges et dépenses non déductibles des résultats imposables de la Société*

Montant des charges et dépenses non déductibles
des résultats imposables 354.960 €

Montant total de l'imposition qu'ils représentent environ 110.038 €

| | Nombre de voix | % de voix |
|-------------------|-----------------------|------------------|
| Pour | 13.192.161 | 99,9783 |
| Contre | 2.862 | 0,0217 |
| Abstention | 0 | |

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

SIXIEME RESOLUTION :

- *Programme de rachat d'actions*

⇒ Mettre fin au programme de rachat en cours décidé par l'Assemblée Générale du 5 Juin 2019

⇒ Autoriser le Conseil d'Administration à procéder à des achats en bourse d'actions de la Société pour des objectifs précis

Le Prix maximum d'achat par action ne pourra dépasser 37,5 €, hors frais, compte tenu de l'évolution du cours

Le Conseil d'Administration pourra ajuster le prix d'achat susvisé en cas de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action

Le nombre d'actions susceptibles d'être détenues ne pourra excéder 10 % du capital, soit 893.708 actions

En considération des 61.990 actions auto-détenues au 20 mars 2020, le nombre maximum d'actions que VRANKEN-POMMERY MONOPOLE serait susceptible d'acquérir est de 687.696 actions pour un maximum de 25.788.600 €

Les actions pourront être achetées par tout moyen,

Pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente délégation

Durée : 18 mois à compter de la présente Assemblée

| | Nombre de voix | % de voix |
|-------------------|----------------|-----------|
| Pour | 13.110.886 | 99,3624 |
| Contre | 84.129 | 0,6376 |
| Abstention | 8 | |

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

SEPTIÈME RÉOLUTION :

- *Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Hervé LADOUCE*

Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera :

- en 2023 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2022 si la dix-septième résolution est approuvée
- en 2026 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2025 si la dix-septième résolution n'est pas approuvée

| | Nombre de voix | % de voix |
|-------------------|----------------|-----------|
| Pour | 13.191.759 | 99,9782 |
| Contre | 2.870 | 0,0218 |
| Abstention | 394 | |

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

HUITIÈME RÉOLUTION :

- Rémunérations des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce pour l'exercice 2019

| | Nombre de voix | % de voix |
|-------------------|----------------|-----------|
| Pour | 13.194.225 | 99,9954 |
| Contre | 608 | 0,0046 |
| Abstention | 190 | |

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

NEUVIÈME RÉOLUTION :

- Rémunérations versées au cours ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à Monsieur Paul-François VRANKEN, Président Directeur Général, (telles que présentées dans le Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise).

| | Nombre de voix | % de voix |
|-------------------|----------------|-----------|
| Pour | 13.110.696 | 99,3623 |
| Contre | 84.137 | 0,6377 |
| Abstention | 190 | |

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

DIXIEME RESOLUTION :

- Rémunérations versées au cours ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à Monsieur Hervé LADOUCE, Directeur Général Délégué, (telles que présentées dans le Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise).

| | Nombre de voix | % de voix |
|-------------------|-----------------------|------------------|
| Pour | 13.110.596 | 99,3616 |
| Contre | 84.237 | 0,6384 |
| Abstention | 190 | |

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

ONZIEME RESOLUTION :

- Politique de rémunération des Dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2020 (telle que présentée dans le Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise).

| | Nombre de voix | % de voix |
|-------------------|-----------------------|------------------|
| Pour | 13.108.434 | 99,3452 |
| Contre | 86.399 | 0,6548 |
| Abstention | 190 | |

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

DOUZIEME RESOLUTION :

- Politique de rémunération des Administrateurs pour l'exercice 2020 (telle que présentée dans le Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise).

| | Nombre de voix | % de voix |
|-------------------|-----------------------|------------------|
| Pour | 13.191.963 | 99,9782 |
| Contre | 2.870 | 0,0218 |
| Abstention | 190 | |

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

TREIZIÈME RÉOLUTION :

- Pouvoirs en vue des formalités

| | Nombre de voix | % de voix |
|-------------------|-----------------------|------------------|
| Pour | 13.194.423 | 100,0000 |
| Contre | 0 | 0,0000 |
| Abstention | 600 | |

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

**RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

QUATORZIÈME RÉSOLUTION :

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société, dans la limite de 10% du nombre total d'actions par période de 24 mois.

Durée : 18 mois à compter de la présente Assemblée

| | Nombre de voix | % de voix |
|-------------------|----------------|-----------|
| Pour | 13.191.461 | 99,9730 |
| Contre | 3.562 | 0,0270 |
| Abstention | 0 | |

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

QUINZIÈME RÉSOLUTION :

- Modification de la dénomination sociale et en conséquence de l'article 2 des statuts

Proposition de modification de la dénomination sociale de la Société de « VRANKEN-POMMERY MONOPOLE » en « POMMERY & ASSOCIES » et ce, à effet de ce jour et modification, en conséquence, l'article 2 des statuts sociaux, relatif à la Dénomination Sociale.

| | Nombre de voix | % de voix |
|-------------------|----------------|-----------|
| Pour | 500.372 | 3,7922 |
| Contre | 12.694.461 | 96,2078 |
| Abstention | 190 | |

Le quorum étant atteint, la résolution est rejetée.

SEIZIÈME RÉSOLUTION :

- Mise en harmonie avec la législation en vigueur de l'article 4 des statuts

Autoriser le Conseil d'Administration à transférer le Siège Social partout en France

| | Nombre de voix | % de voix |
|-------------------|----------------|-----------|
| Pour | 13.191.473 | 99,9731 |
| Contre | 3.550 | 0,0269 |
| Abstention | 0 | |

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION :

- Modification du point II de l'article 15 des statuts.

Proposition de fixer la durée des mandats des Administrateurs à trois ans, au lieu de six actuellement, et de modifier en conséquence le point II de l'article 15 des statuts sociaux.

| | Nombre de voix | % de voix |
|-------------------|----------------|-----------|
| Pour | 13.195.023 | 100,0000 |
| Contre | 0 | 0,0000 |
| Abstention | 0 | |

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

DIX-HUITIÈME RÉOLUTION :

- Mise en harmonie avec la législation en vigueur de l'article 18 des statuts

Proposition d'autoriser le Conseil d'Administration à prendre certaines décisions par consultation écrite.

| | Nombre de voix | % de voix |
|-------------------|-----------------------|------------------|
| Pour | 13.192.761 | 99,9829 |
| Contre | 2.262 | 0,0171 |
| Abstention | 0 | |

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION :

- Mise en harmonie avec la législation en vigueur de l'article 21 des statuts

Remplacement du terme « jeton de présence » par « rémunération allouée aux Administrateurs »

| | Nombre de voix | % de voix |
|-------------------|-----------------------|------------------|
| Pour | 13.192.761 | 99,9829 |
| Contre | 2.262 | 0,0171 |
| Abstention | 0 | |

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

VINGTIÈME RÉOLUTION :

- Mise en harmonie avec la législation en vigueur de l'article 22 des statuts,

- pour précision de l'inapplicabilité des dispositions de l'article L. 225-38 ni aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ni aux conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre, le cas échéant déduction faite du nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences de l'article 1832 du code civil ou des articles L. 225-1 et L. 226-1 du présent code,

- pour mise en harmonie des procédures relatives aux conventions courantes,

| | Nombre de voix | % de voix |
|-------------------|-----------------------|------------------|
| Pour | 12.967.912 | 98,2788 |
| Contre | 227.111 | 1,7212 |
| Abstention | 0 | |

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

VINGT-ET-UNIÈME RÉOLUTION :

- Mise en harmonie avec la législation en vigueur de l'article 23 des statuts

Suppression de l'obligation de nommer un Commissaire aux Comptes Suppléant lorsque les Commissaires aux Comptes Titulaires remplissent certaines conditions

| | Nombre de voix | % de voix |
|-------------------|-----------------------|------------------|
| Pour | 13.195.023 | 100,0000 |
| Contre | 0 | 0,0000 |
| Abstention | 0 | |

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

VINGT-DEUXIÈME RÉOLUTION :

- Mise en harmonie avec la législation en vigueur des articles 30 et 31 des statuts

Calcul de la majorité dans les votes des Actionnaires aux Assemblées Générales.

| | Nombre de voix | % de voix |
|-------------------|-----------------------|------------------|
| Pour | 13.195.015 | 100,0000 |
| Contre | 0 | 0,0000 |
| Abstention | 8 | |

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.

VINGT-TROISIÈME RÉOLUTION :

- Pouvoirs en vue des formalités

| | Nombre de voix | % de voix |
|-------------------|-----------------------|------------------|
| Pour | 13.195.023 | 100,0000 |
| Contre | 0 | 0,0000 |
| Abstention | 0 | |

Le quorum étant atteint, la résolution est adoptée.